

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDEF, Monique GUMERY, Eric DUQUESNOY, Florian CHAMIOT CLERC, Jacqy THEILLOL,

Absents excusés: Christelle MICHEL, Stéphanie RIPERT, Philippe ESCALLIER,

Absent : Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération : création d'un budget eau lié à la convention avec ARLYSERE et de supprimer la délibération sur les compteurs LINKY.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

➤ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : BUDGET COMMUNAL, EAU ET LOTISSEMENT DES GRANGETS.

Mme Jacqueline LEGER, 1^{ère} adjointe, donne lecture des comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets dressés par M. Patrice BURDET, maire.

❖ **Compte administratif communal : M14**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		109 997,33€		98 638,77€		208 546,10€
Opérations de l'exercice	210 678,44€	79 480,76€	389 164,20€	524 430,56€	599 842,64€	603 911,32€
Résultat exercice	131 197,68€			135 266,36€		4 068,68€
Reste à réaliser	42 563,95€				42 563,95€	
TOTAUX CUMULES	173 761,13€	109 907,33€		233 905,13€	173 761,63€	343 812,46€
RESULTAT DEFINITIF	63 854,30€			233 905,13€		170 050,83€

❖ **Compte administratif eau : M49**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7,06€		4 291,45€		4 298,51€
Opérations de l'exercice	5 429,19€	10 158,67€	36 661,10€	34 750,86€	42 090,29€	44 909,53€
Résultat exercice		4 729,48€	1 910,24€			2 819,24€
TOTAUX CUMULES	5 429,19€	10 165,73€	36 661,10€	39 042,31€	42 090,29€	49 208,04€
RESULTAT DEFINITIF		4 736,54€		2 381,21€		7 117,75€

❖ **Compte administratif lotissement des Grangets**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 289,06€				7 289,06€	
Opérations de l'exercice	0€	7 289,06€	92 954,51€	92 954,51€	92 954,51€	100 243,57€
Résultat exercice		7 289,06€	0€	0€		7 289,06€
TOTAUX CUMULES	7 289,06€	7 289,06€	0€	0€	7 289,06€	7 289,06€
RESULTAT DEFINITIF	0€	0€	0€	0€	0€	0€

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2017.*

II) **APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTIONS 2017 : BUDGET COMMUNAL, EAU, LOTISSEMENT DES GRANGETS**

M. le Maire expose au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2017 dressés par le receveur principal : Mme MERLET

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes de gestion M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2017.*

III) **AFFECTATION DES RESULTATS :**

❖ Constatant que le compte administratif M14 fait apparaître un déficit d'investissement de 63 854,30€ et un excédent de fonctionnement de 233 905,13€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 63 854,30€ au 1068 en recette d'investissement et 170 050,83€ au 002 en recette de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif M49 fait apparaître un excédent d'investissement de 4 736,54€ et un excédent d'exploitation de 2 381,21€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 7,06€ en recette d'investissement et l'affectation de 4 291,45€ en section de fonctionnement sur le budget communal et clôture le budget M49*

IV) OUVERTURE D'UN BUDGET M49 LIE A LA CONVENTION AVEC ARLYSERE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de créer un nouveau budget M49 lié à la convention signée avec ARLYSERE en février 2018.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau budget M49 lié à la convention avec ARLYSERE et autorise M. le maire a signé tous les documents nécessaires à la création de ce nouveau budget.*

V) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'année 2018:

➤	Taxe d'habitation	1,15%
➤	Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,06%
➤	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,47%

VI) VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2018 :

Vu la clôture des budgets CCAS, M49 et lotissement des Grangets, M. le maire présente le **BUDGET M14** (budget communal)

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 571 438,00€
- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 299 283,00€

VII) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :*

Ainés ruraux du Nant Bayet	800€
Les Poupies majorettes	600€
Jeunes sapeurs-pompiers Basse Tarentaise	300€
Anciens combattants de Rognaix	200€
Les Amis du Patrimoine	50€
Le souvenir Français	100€
CAMI	100€
De l'ombre à la Lumière	100€
La Ligue contre le cancer	100€
Les Marmottons	100€
Handi évation	100€
Handisport	100€
Les Papillons Blancs	50€
Locomotive	100€
AFSEP	50€
Association Paralysés France CHAMBERY	50€
JALMALV Savoie	50€
Prévention Routière	80€
FRAPNA	100€
Vaincre la Mucoviscidose	100€
TOTAL	3 230€

VIII) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FREE : SUITE A L'EOULEMENT SUR LA ROUTE FORESTIERE.

M. le maire rappelle au conseil municipal l'effondrement de la route forestière lors des intempéries de janvier 2018. La commune peut bénéficier d'aide de la part du département dans le cadre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE).

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du département au titre du FREE pour un montant des travaux de 16 475,00€ HT.*

IX) TRAVAUX EN FORET COMMUNAL 2018

M. Eric DUQUESNOY, conseiller municipal, en charge des affaires forestières, présente le programme des travaux et des coupes prévues dans la forêt communale en 2018.

Programmes	Dépenses	Recettes	Aide possible
Coupe parcelle 4, 370 m ³		48 000€ HT	
Entretien périmètre parcelles 4 et 11	3 794,00€		
Entretien des sentiers (chemins des charbonnières et des mélèzes)	2 439,00€		
Dispositif « bucheron pompier »	1 600,00€		1 600,00€
Remise en état après coupe	3 746,00€		1 124,00€
TOTAL	11 579,00HT	48 000,00HT	2 724,00€

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ces travaux en forêt communal et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

X) PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE DE ROGNAIX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune peut bénéficier de subvention auprès de la région pour les travaux de remise en état après coupe : nettoyage dépressage.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal sollicite l'aide du conseil régional pour la réalisation des travaux, charge monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet et demande au conseil régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.*

XI) PASSAGE DE LA SEMAINE DES 4 JOURS A LA RENTRE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les élus de Basse-Tarentaise ont acté, après consultations auprès des parents, au retour de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019. Le passage de la semaine de 4 jours a également été approuvé lors du conseil d'école le mardi 13 mars 2018.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le retour de la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour la rentrée scolaire 2018/2019 et la suppression des TAP.*

XII) RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU PLAN D'EAU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le bail du plan d'eau arrive à terme le 31 mars 2018. Le locataire du plan d'eau est d'accord pour renouveler le bail dans les conditions actuelles.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement du bail commercial du plan d'eau avec la SCI HUGO, demande à maître MONGELLAZ, notaire à Chambéry, d'établir le bail commercial et autorise M. le maire à signer le bail commercial et tous les documents afférents à ce dossier.*

COMPTEURS LINKY : la commune de Rognaix étant adhérente au SDES, n'a pas la compétence pour interdire l'installation des compteurs LINKY sur la commune.

ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.

- ❖ Achat tables et chaises pour la salle polyvalente : 3 060,00€ TTC
- ❖ Enrochement de la route forestière suite à l'éboulement : 16 475,00€ HT
- ❖ Achat auto-laveuse pour la salle polyvalente : 2 268,00€ TTC

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Fait à Rognaix, le 23 mars 2018
Affichage le 26 mars 2018

Le maire,
Patrice BURDET.

